



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>19</b>	<b>04</b>	<b>11</b>

**Séance du 12 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 6 avril 2023.**

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mme KERMAOUI – MM. PODBOROCZYNSKI - EGLOFF – ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à M. MILIOTO – Mme ADAMY – MM. BAHFIR – Mme PIESTA.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MANGIONE – M. ELHADI

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. LA LEGGIA.

**M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote**

**09 - Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe eau**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 relatif au vote de l'organe délibérant sur le compte administratif et à l'obligation faite aux communes et établissements publics d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Eau et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
EXERCICE 2022	DEPENSES	117 723,46 €	176 084,83 €	293 808,29 €
	RECETTES	107 340,97 €	270 140,83 €	377 481,80 €
	RESULTAT	-10 382,49 €	94 056,00 €	83 673,51 €
RESULTAT REPORTE 2021		21 544,76 €	383 917,68 €	
RESULTAT CLOTURE 2022		11 162,27 €	477 973,68 €	489 135,95 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe eau et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
EXERCICE 2022	DEPENSES	117 723,46 €	176 084,83 €	293 808,29 €
	RECETTES	107 340,97 €	270 140,83 €	377 481,80 €
	RESULTAT	-10 382,49 €	94 056,00 €	83 673,51 €
RESULTAT REPORTE 2021		21 544,76 €	383 917,68 €	
RESULTAT CLOTURE 2022		11 162,27 €	477 973,68 €	489 135,95 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*